

Tribunal d'appel de l'aménagement local
AVIS DE RÉPONSE À LA MOTION

Numéro de dossier : PLXXXX:

INSTANCE INTRODUITE EN VERTU DE (*préciser la loi et les dispositions en vertu desquelles l'instance a été introduite*)

Partie requérante et appelante :	<i>(préciser)</i>
Objet :	<i>(préciser)</i>
Adresse ou description foncière	<i>(préciser)</i>
Municipalité :	<i>(préciser)</i>
Dossier municipal n° :	<i>(préciser)</i>
Dossier de la cause du TAAL :	<i>(préciser le numéro PL)</i>
Dossier du TAAL :	<i>(le cas échéant, préciser les numéros PL connexes)</i>
Intitulé du dossier du TAAL :	<i>(préciser)</i>

(Reproduire l'en-tête ci-dessus au besoin pour chaque disposition en vertu de laquelle l'instance est introduite)

AVIS DE RÉPONSE À LA MOTION

VOICI LA RÉPONSE QUI SERA PRÉSENTÉE : (*indiquer la réponse, y compris le renvoi aux dispositions d'une loi ou des règles à l'appui de la réponse*)

LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée à l'audition de la motion (*énumérer les affidavits et autres documents qui seront produits en preuve*)

le (date)

(Nom, adresse et numéro de téléphone de l'avocat de l'auteur de la motion ou de son représentant)

DESTINATAIRE (*Nom et adresse de l'avocat de l'auteur de la motion ou de son représentant*)

(Nom et adresse de tout autre participant, représentant ou parties signifiées)

(Tribunal d'appel de l'aménagement local, préciser le nom des membres du personnel, s'il y a lieu)